



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr



Le Puy-en-Velay, le 22 janvier 2024

ECHANGE LINGUISTIQUE ET CULTUREL Avec Berg-Op-Zoom, HOLLANDE – Mars 2024

Madame, Monsieur, Chers parents,

Après avoir reçu nos correspondants hollandais en décembre dernier, c'est à notre tour d'aller à leur rencontre ! Nous espérons que les échanges se poursuivent positivement via les moyens de communication numériques en attendant que chacun puisse se retrouver.

Ce voyage sera aussi l'aboutissement de recherches qui permettront aux élèves de tirer le plus grand profit de leur immersion et d'améliorer leurs connaissances de la culture hollandaise.

Nos collégiens seront hébergés en binôme dans les familles. Il se peut qu'il y ait des changements selon les disponibilités et possibilités des correspondants. Nous vous tiendrons informés en temps voulu.

- **Dates du séjour : Du vendredi 22 mars (départ vers 21h30) au jeudi 28 mars (arrivée vers 8h)**, soit 5 jours et 4 nuits en famille. En raison de la nuit dans le car, les élèves seront dispensés de cours le jeudi 28 mars. Ils reprendront les cours le vendredi 29 à 8h.

- **Le prix** de départ annoncé était de 400€. Nous sommes heureux de vous informer qu'il sera finalement d'environ **300€**. Ce montant comprend tous les transports et visites pour les deux parties de l'échange ainsi que l'assurance assistance-rapatriement. **Des aides peuvent aussi être accordées par la mairie de votre domicile. C'est à chaque famille de se charger de ces démarches-là.**

Il est aussi possible de contacter les comités d'entreprise pour d'éventuelles aides.

- **VERSEMENTS** : nous vous demandons de bien vouloir effectuer le 2^{ème} versement de 80€. Un troisième versement dont le montant sera précisé vous sera demandé en mars. Vous aurez alors les derniers détails du voyage.

Nous rappelons que les acomptes sont non- remboursables en cas de désistement. (sauf cas de force majeure).

- FORMALITES :

ATTENTION : LA DECLARATION ADMINISTRATIVE DE VOYAGE DEVANT ETRE FAITE UN MOIS AVANT LE DEPART, LES DOCUMENTS CI-DESSOUS SONT A RAPPORTEUR IMPERATIVEMENT POUR LE 8 FEVRIER 2024 AU PROFESSEUR PRINCIPAL

(1) La carte européenne d'assurance maladie (demande à faire via ameli.fr en créant au préalable un compte, puis aller sur votre compte *ameli* dans la rubrique « Mes demandes ») ;

(2) La Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité au moment du séjour. Il est important de faire les démarches nécessaires au plus vite si votre enfant n'a pas encore cette pièce d'identité

(3) L'autorisation de sortie du territoire ci-jointe

(4) la photocopie recto-verso en cours de validité de la carte d'identité ou du passeport du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire

Nous rappelons que la mauvaise conduite d'un élève au sein de notre établissement peut entraîner des sanctions qui le priveraient de voyage.

L'équipe pédagogique

COUPON A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL POUR LE LUNDI 8 FEVRIER

Mme / M., parents de, en classe de

VERSONS UN ACOMPTÉ DE 80€* - EN ESPECES (1)/ - PAR CHEQUE à l'ordre du Collège St Régis - St Michel

. Veuillez préciser ci-après si votre enfant a un **PAI, un traitement, des allergies, ou un régime particulier** :

.....

.....

(1) : rayer la mention inutile.

A LE

SIGNATURE DES PARENTS :